



PRO C È S - V E R B A L
de l'assemblée paroissiale
du jeudi 12 mai 2011, à 20 heures,
dans la salle paroissiale, à Morat

Présents:

Présidence	Suso Bühlmann, président de la Paroisse
Procès-verbal	Carola Graf, administratrice
Personnes présentes	26 selon liste des présents
Ayant droit	23 personnes
Non ayant droit	3 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

Le président salue les membres de l'assemblée et indique les personnes qui ne pourront pas être présentes ce soir. Il passe ensuite la parole à M. le curé Thomas Perler pour la prière. L'assemblée se déroule en allemand et en français.

B Convocation

Conformément à l'article 12 du règlement des paroisses du 1^{er} février 2003 (RP), l'assemblée a été convoquée dans le bulletin de paroisse numéro 5 de mai 2011, par affichage, sur le site Internet de la paroisse et dans la feuille officielle du canton de Fribourg.

C Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 25 novembre 2010
- 2 Crédits complémentaires :
 - a) Investissements : Maison des Sœurs, fenêtres façade ouest, CHF 15'000.00
 - b) Comptes : Toit de l'église de Chiètres, travaux de charpenterie, CHF 2'500.00
- 3 Comptes annuels 2010
- 4 Rapports annuels
- 5 Rapport de la Corporation ecclésiastique cantonale
- 6 Divers

Discussion, remarques

Aucune.

Proposition

Aucune.

Le président déclare l'assemblée ouverte.

D Scrutateurs et bureau de vote

Le président désigne Mmes Alexa Dürig et Fabienne Rüede comme scrutatrices. Celles-ci connaissent les rangs qu'elles doivent décompter et les personnes présentes qui n'ont pas droit de vote en matière paroissiale.

II Débats

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 25 novembre 2010

Le procès-verbal ayant été mis à la disposition des paroissiens pour consultation, conformément à l'article 24, paragraphe 2, lettre c du RP, il n'est plus lu.

Discussion, remarques

Aucune.

Proposition

Le président propose à l'assemblée d'accepter le procès-verbal (du 25.11.2010) tel que présenté.

Décision

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Le président adresse des remerciements à la rédactrice et à M. Emile Portmann pour sa traduction en français.

2. Crédits complémentaires :



a) Investissements : Maison des Sœurs, fenêtres façade ouest, CHF 15'000.00

Le président donne la parole au conseiller paroissial Fiedler. Celui-ci explique la proposition du conseil de paroisse. Les fenêtres de la façade ouest de la maison des sœurs (monument historique protégé) devaient être remplacées étant donné que, lors de pluies importantes, des dégâts d'eau avaient lieu de manière répétée dans ces emplacements. Il s'agit de travaux particuliers dus aux prescriptions cantonales relatives aux monuments historiques.

Discussion, remarques

Aucune.

Le président donne la parole à la commission des finances.

Rapport des réviseurs

M. Hans Zürcher, président de la commission des finances, rapporte à l'assemblée que ce crédit complémentaire, ainsi que son financement ont été examinés et il insiste sur l'importance de cet engagement relatif aux fenêtres.

Proposition

Le président propose à l'assemblée d'approuver ce crédit complémentaire par affectation au compte des investissements.

Décision

L'assemblée approuve la proposition à l'unanimité.

b) Comptes : Toit de l'église de Chiètres, travaux de charpenterie, CHF 2'500.00

Le conseiller paroissial Fiedler explique la deuxième proposition du conseil de paroisse. Il a été établi que non seulement les gouttières, mais aussi le fronton principal de l'église doivent être remplacés, car ils sont en mauvais état.

Discussion, remarques

M. Martin van Egmond prie le conseil de paroisse de bien vouloir prendre contact, à ce sujet, avec M. A. Berger, de Chiètres.

Le conseiller paroissial Fiedler prend connaissance de cette demande.

Le président donne la parole à la commission des finances.

Rapport des réviseurs

La commission des finances soutient la proposition de ce crédit complémentaire, à charge des comptes 2011.

Proposition

Le président propose à l'assemblée d'approuver ce crédit complémentaire par affectation aux comptes 2011.

Décision

L'assemblée approuve la proposition à l'unanimité.

3. Comptes 2010

Le président donne la parole au conseiller paroissial Peter Huber pour présenter les comptes 2010. Outre les explications annexées¹ aux comptes 2010², le conseiller Huber commente les points principaux desdits comptes au moyen d'une présentation.

Discussion, remarques

M. Kurt Grüning constate que la paroisse dispose de nombreuses liquidités sur ses comptes bancaires et postaux ; il se demande s'il n'existerait pas de meilleurs placements pour la paroisse. Le conseiller paroissial Huber informe que plusieurs échanges d'avis avec le conseiller à la clientèle Walter Dürr de la Banque Cantonale de Fribourg ont eu lieu, mais que, vu le niveau actuel très bas de l'intérêt, il souhaite maintenir une certaine flexibilité de placements pour le conseil de paroisse, pour le moment où le taux d'intérêt aura à nouveau augmenté.

Le président donne la parole à la commission des finances.

Rapport des réviseurs

M. Hans Zürcher lit en allemand le rapport des réviseurs³, M. Walter Dürr, quant à lui, le lit en français.

¹ Partie intégrante du PV

² Partie intégrante du PV

³ Partie intégrante du PV



Proposition

Le président propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2010 y compris l'utilisation du bénéfice tel que présenté et commenté par le conseil de paroisse.

Décision

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2010.

4. Rapports annuels

M. le curé Thomas Perler présente le rapport de l'équipe pastorale alémanique⁴.

Le frère Fernando Santamaria lit le rapport des francophones⁵.

Le président Suso Bühlmann informe sur les activités du Conseil de paroisse.⁶

Discussion, remarques

Aucune.

5. Rapport relatif à la Corporation ecclésiastique cantonale

Le délégué de la paroisse à la Corporation ecclésiastique cantonale (CEC), M. Hans Stocker, dans cette fonction depuis 8 ans, présente la structure du parlement ecclésiastique et son conseil exécutif. Il donne la cadence du nombre de séances de ces deux structures, leurs compétences et leurs activités. Le principal souci de cette instance cantonale est le manque de prêtres, ainsi que l'âge très élevé de ceux-ci. Un projet en cours au niveau cantonal consiste à réviser partiellement le Statut ecclésiastique catholique: la révision de la compensation financière et des sorties d'églises, ainsi que les fusions de paroisses (dans le canton il existe par exemple 7 paroisses dont le nombre de membres est inférieur à 200), le registre paroissial de chaque paroisse et l'intégration de la nouvelle organisation des unités pastorales selon ledit Statut.

Discussion, remarques

Aucun renseignement supplémentaire n'est demandé.

Le président remercie le délégué de la paroisse Hans Stocker pour ces informations et, au nom de la paroisse, lui exprime sa reconnaissance pour son engagement important pour la paroisse de Morat dans l'instance cantonale.

6. Divers

Le président informe que le conseiller paroissial Laim va démissionner prochainement et que de nouvelles élections de remplacement à ce sujet devront être organisées.

Au milieu de la période de cette législature, le conseiller paroissial Huber exprime ses remerciements au président de la paroisse pour son immense engagement et ses efforts pour maintenir un esprit collégial.

Le curé Thomas Perler informe l'assemblée que la nomination du nouvel évêque est pour bientôt. La nomination sera indiquée par le nonce.

Selon la tradition, c'est le curé Thomas Perler qui remercie tout un chacun pour son engagement au sein de la paroisse.

Comme plus personne ne demande la parole, le président peut conclure la séance à 21h25 ; tout en remerciant chacune et chacun pour son intérêt, il invite à partager le verre de l'amitié.

Morat, le 12 mai 2011

Le président
sig. Suso Bühlmann

La secrétaire du procès-verbal
sig. Carola Graf

⁴ Partie intégrante du PV

⁵ Partie intégrante du PV

⁶ Partie intégrante du PV